



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt Trois Février à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Mme PÉRICHON.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET :
REQUALIFICATION
FRICHE
CHARONDIÈRE
DSIL.**

Monsieur le Maire explique que suite à l'acquisition de la Friche Charondière par le biais de l'EPF/SMAF, le 5 décembre 2025, les travaux de désamiantage et de déconstruction vont pouvoir être lancés. Pour rappel, la déconstruction du site sera totale.

L'EPF/SMAF dans ses missions de proto-aménagement a prévu les différents chiffrages des études et des travaux et réalisera les travaux de désamiantage et de déconstruction.

Afin de financer ces travaux de dépollution supérieurs à ceux estimés initialement, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de dotation de soutien à l'investissement local. Le montant des travaux et études comprises est évalué à 748 000 € HT.

Le plan de financement est établi comme suit :

-DSIL : 100 000 €

-Fonds Vert : 170 000 €

-CD03 : 217 500 €

-Autofinancement : 260 500 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à l'unanimité à déposer la demande de Dotation de Soutien à l'Investissement local pour le désamiantage et la déconstruction de la Friche Charonnière.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

